

## **PLAN D'URGENCE POUR L'APPRENTISSAGE**

Rencontre du 7 mai 2015

Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social





## Sommaire

Préambule .....	2
Convaincre les jeunes.....	3
Mobiliser les entreprises .....	4
Accompagner et sécuriser les parcours .....	5
Assurer le financement de l'apprentissage.....	6
Consolider la gouvernance régionale.....	7
Les 7 mesures phares des CCI dans le cadre du plan d'urgence.....	8
Annexes .....	9
- L'apprentissage dans les CCI	
- Les développeurs de l'apprentissage : l'efficacité d'une action de terrain	
- Semaine Nationale de l'Apprentissage 2015	



## Préambule

L'apprentissage, ça marche ! Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Une étude récente de CCI France, avec l'appui de la DGE rappelle que :

- 3 apprentis sur 4 formés dans les CCI trouvent un emploi à l'issue de leur formation ;
- 82% de ces apprentis, 4 ans plus tard, ont connu une progression professionnelle ;
- 94% des anciens apprentis recommanderaient l'apprentissage à leurs proches.

Les CCI, qui forment chaque année près de 100 000 apprentis, à tous les niveaux, ont fait depuis de nombreuses années ce choix de l'apprentissage car elles ont la conviction qu'il apporte :

- Aux jeunes, une formation de qualité et, quel que soit le métier préparé, une protection efficace contre le chômage ;
- Aux entreprises, une réponse adaptée à leurs besoins en compétences, en valorisant leur rôle de formateur et en faisant aussi de l'apprentissage un outil de pré-recrutement et de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences...

A quelques semaines de la prochaine rentrée, les CCI se félicitent de la volonté gouvernementale de promouvoir l'apprentissage comme levier d'accès à l'emploi et à la qualification pour les jeunes.

Les CCI ont toujours soutenu et accompagné les politiques publiques en faveur du développement de l'apprentissage. Elles ont pris part aux dernières conférences sociales et plus récemment aux assises de l'apprentissage organisées par le Président de la République, François HOLLANDE, en septembre 2014.

Depuis près de 2 ans, elles alertent régulièrement le gouvernement et les Régions sur la baisse significative et continue du nombre de jeunes qui s'engagent dans la voie de l'apprentissage, en particulier aux premiers niveaux de qualification.

Ce recul historique du nombre d'apprentis (de près de 450 000 jeunes en 2011 à environ 400 000 aujourd'hui) tient à la fois à l'insuffisante valorisation de cette voie de formation lors des périodes clés d'orientation des jeunes et à une politique de révision à la baisse des aides aux entreprises ces dernières années. A cela s'ajoute l'insécurité financière dans laquelle se trouvent les CFA, au regard des nouvelles règles d'affectation des fonds issus de la collecte de la taxe d'apprentissage.

Les CCI, tout en déplorant cette situation, ne peuvent que regretter de n'avoir pas été mieux écoutées par le gouvernement dans les phases préparatoires de la loi du 5 mars 2014, largement responsable de l'accentuation du phénomène de décroissance du nombre d'apprentis.

Conscientes de leurs responsabilités, les CCI de France proposent au gouvernement l'adoption, avant qu'il ne soit trop tard, d'un plan d'urgence pour l'apprentissage, comprenant à la fois des mesures conjoncturelles pour soutenir et dynamiser les entrées en apprentissage mais également des mesures structurelles pour encourager, sur le long terme, le développement de l'apprentissage.

### **Nos propositions s'articulent autour de 5 axes :**

- Convaincre les jeunes ;
- Mobiliser les entreprises ;
- Accompagner et sécuriser les parcours ;
- Assurer le financement de l'apprentissage ;
- Consolider la gouvernance régionale.

## Convaincre les jeunes

L'ensemble des pays de l'UE est confronté, à des degrés plus ou moins forts, au problème du chômage des jeunes. L'Allemagne, comme l'Autriche ou encore la Hongrie ont misé sur l'apprentissage et les chiffres d'emploi des jeunes montrent que cette formule est efficace.

En France, alors que les études statistiques démontrent régulièrement (dernière enquête DARES) qu'il vaut toujours mieux effectuer sa formation en apprentissage, à tous les niveaux, pour s'insérer sur le marché du travail, cette voie de formation est encore perçue comme une voie secondaire par rapport à la voie académique.

Contrairement aux préjugés tenaces, quel que soit le niveau et quel que soit le secteur d'activité, la voie de l'apprentissage est gage d'une meilleure insertion sur le marché du travail : les apprentis ont des durées de recherche d'emploi plus réduites, des emplois plus qualifiés et sont moins souvent frappés par le chômage que les jeunes ayant suivi leur formation en lycée professionnel.

A l'occasion de la mise en place du SPO et des SPRO, les CCI de France souhaitent que l'information sur les métiers et les formations préparées par la voie de l'apprentissage soit pleinement intégrée à ce service d'orientation au bénéfice de jeunes et des familles.

### Nos propositions :

- Donner aux jeunes et aux familles une information complète sur les formations et leurs débouchés en affichant les taux d'insertion professionnelle et de réussite à l'examen ;
- Rendre obligatoire la participation de tous les collégiens et lycéens à au moins une session de découverte de l'apprentissage de type «Mercredi de l'apprentissage» ;
- Généraliser l'accès sur tout le territoire aux mini-stages de découverte professionnelle (L 332-3 du code de l'éducation) pendant les vacances scolaires, en complément du stage d'observation de 3ème ;
- Stopper la dévalorisation symbolique de l'apprentissage dans le système d'orientation et introduire l'apprentissage dans les choix d'orientation de la procédure d'affectation des élèves post 3ème de collège («AFFELNET post 3ème»).

## Mobiliser les entreprises

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail dont l'objet est d'apprendre un métier et d'acquérir une qualification professionnelle. Il ne peut être mis en œuvre sans une forte mobilisation des chefs d'entreprise.

Le développement de l'apprentissage passe à la fois par la mobilisation de nouvelles entreprises et par une augmentation du nombre d'apprentis dans les entreprises déjà convaincues.

Même si les entreprises reconnaissent la valeur ajoutée de l'embauche d'un apprenti, notamment en termes de pré-recrutement et de maintien des savoir-faire dans l'entreprise, elles soulignent comme freins majeurs : le coût de l'embauche, le manque d'adéquation de la formation suivie avec les besoins de l'entreprise ainsi que la lourdeur administrative (*source : La grande consultation des entrepreneurs – Sondages OpinionWay pour CCI France / La Tribune / Europe 1 / Vague 2 - Avril 2015*).

Le recours à l'apprentissage ne se décrète pas ! L'action des développeurs de l'apprentissage conduite entre 2009 et 2014 par les réseaux professionnels et en particulier par les CCI l'a clairement démontré. Plus de 220 000 entreprises ont été contactées et 55 000 nouveaux contrats signés, dont les 2/3 par des entreprises qui n'avaient jamais recruté d'apprentis.

Enfin, les CCI s'étonnent que les entreprises de 11 à 250 salariés, qui sont un véritable gisement pour l'emploi des apprentis soient exclues des mesures d'incitation au recrutement d'apprentis alors qu'elles représentent près de 40% de l'effectif salarié en France contre moins de 30% des apprentis !

### Nos propositions :

- Accorder, pour la rentrée 2015/2016, aux entreprises de 11 à 250 salariés qui accèdent pour la première fois à l'apprentissage ou embauchent un apprenti supplémentaire, les aides du dispositif apprentissage à coût zéro annoncés pour les seules entreprises de moins de 11 salariés ;
- Simplifier le contrat d'apprentissage :
  - en réduisant le nombre de rubriques du formulaire CERFA « contrat d'apprentissage » et en dématérialisant totalement la procédure d'enregistrement ;
  - en alignant les conditions de rupture du contrat d'apprentissage sur celles du contrat à durée déterminée, pour simplifier la procédure et limiter l'intervention du Conseil de prud'hommes.
- Valoriser le tutorat :
  - en inscrivant à l'inventaire des compétences nationales géré par la CNCP les titres de tuteurs/maîtres d'apprentissage proposés par les chambres consulaires ou des branches ;
  - en associant plus systématiquement les maîtres d'apprentissage à la validation du diplôme.

## Accompagner et sécuriser les parcours

Trouver un employeur en apprentissage n'est pas chose aisée. Tous les jeunes n'ont pas le réseau « familial » ou social et l'expérience pour entrer en contact avec les entreprises. D'autres ne sont pas suffisamment « armés » pour débiter un contrat, du fait notamment d'une fragilité de leurs savoirs de base.

Tout au long de l'année, les CCI de France par leur réseau Point A informent les familles, les jeunes et les chefs d'entreprise sur les modalités et les conditions d'exercice de l'apprentissage. Elles organisent des événements pour faire découvrir les métiers et permettre la rencontre entre les jeunes, les employeurs et les Centres de Formation d'Apprentis (CFA).

Entre le 18 et le 22 mai prochain, les CCI organiseront la 3e édition de la Semaine Nationale de l'Apprentissage comptant plus de 200 manifestations organisées sur l'ensemble du territoire pour favoriser la rencontre des jeunes et des entreprises (Voir annexe 3).

Dans un objectif de sécurisation des embauches en apprentissage, il convient également de mettre en œuvre de véritables dispositifs d'accompagnement des jeunes et des entreprises, dotés de moyens adaptés pour faciliter l'exécution du contrat et prévenir les difficultés que pourraient engendrer une rupture.

Afin de donner à chaque jeune une chance d'apprendre un métier et d'offrir à chaque entreprise l'opportunité d'accueillir un jeune pour lui transmettre son savoir-faire et le faire fructifier, les CCI proposent de renforcer les services d'accompagnement à la signature et à la mise en œuvre du contrat, en particulier dans les premiers mois.

### Nos propositions :

- Renforcer la professionnalisation et la coordination régionale de l'ensemble des acteurs de l'accompagnement des parcours en apprentissage ;
- Assouplir les règles applicables aux CFA pour leur permettre d'accueillir, plus systématiquement, des jeunes en formation initiale en attente de la signature d'un contrat d'apprentissage et leur proposer le cas échéant des parcours mixtes ;
- Financer au sein des CFA des médiateurs qui auront pour mission d'éviter ou de faciliter, le cas échéant, les ruptures mais également d'assurer un relai avec les organismes en charge de la santé, du logement... sur leur territoire ;
- Etendre les fonctionnalités et l'accessibilité du portail « Bourse de l'apprentissage » déployé depuis 2009.



## Assurer le financement de l'apprentissage

Les CCI avaient alerté le gouvernement du risque de financement insuffisant dès mai 2013.

La réforme de la taxe d'apprentissage initiée en 2014 génère des incertitudes quant au maintien du niveau de financement des CFA.

Alors que le gouvernement souhaite développer l'apprentissage, de nombreux représentants des organismes gestionnaires de CFA font état de leur crainte sur cette insécurité financière.

Par ailleurs, alors que le développement de l'apprentissage se fait aujourd'hui sur les niveaux post-bac, nous constatons que ce développement est freiné par le manque de moyens financiers disponibles. A la différence des établissements publics, les CFA du supérieur ne bénéficient pas systématiquement de l'appui des Conseils régionaux.

### Nos propositions :

- Assouplir les conditions d'affectation de la taxe d'apprentissage, pour permettre notamment aux organismes collecteurs d'allouer en tant que de besoin du hors quota vers l'apprentissage et d'opérer selon les besoins des entreprises et des territoires un cumul entre les catégories du hors quota ;
- Sécuriser et stabiliser le financement de l'apprentissage dans le supérieur :
  - Instituer une obligation de financement des établissements d'enseignement supérieurs (Bac +3 à Bac +5) privés et consulaires à la charge des Régions ou de l'Etat (à l'instar du système de répartition des moyens -SYMPA-, applicable aux universités),
  - Permettre aux établissements de solliciter une participation des apprentis au financement de leur formation.



## Consolider la gouvernance régionale

La loi du 8 juillet 2013 de « Refondation de l'école de la République », et la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale confèrent aux Régions la responsabilité d'arrêter la carte régionale des formations professionnelles initiales, après concertation avec les autorités académiques et en cohérence avec les décisions d'ouverture et de fermeture de formations par l'apprentissage qu'elle aura prises.

Qu'il s'agisse des partenaires sociaux qui sont simplement consultés, ou des chambres consulaires qui en sont écartées, les représentants du monde économique, garants de la qualité des formations et de l'insertion professionnelle de ces jeunes, sont exclus de ce débat.

En outre, sur un plan opérationnel aucun texte ne crée d'instance régionale dédiée à l'apprentissage où l'ensemble des acteurs (Région, Etat, consulaires, branches, organismes de formation...) puissent se retrouver pour travailler ensemble à une politique régionale commune.

Ces freins institutionnels au développement de l'apprentissage doivent être levés pour tendre vers un processus de codécision, prenant en compte l'investissement financier des entreprises dans cette voie de formation (5 milliards d'euros chaque année) et leur capacité à définir, selon leurs besoins économiques, les formations indispensables au développement des entreprises, des secteurs professionnels et des territoires.

### Notre proposition :

- A l'instar du SPRO, les CCI suggèrent de créer un Service Public Régional de l'Apprentissage - SPRA- qui réunirait régulièrement l'ensemble des acteurs de l'apprentissage du territoire : Région, Etat, consulaires, branches, organismes de formation...

Ce service serait un lieu de dialogue et d'échange autour de la problématique de l'apprentissage.

L'objectif de ce service serait de déterminer une politique régionale et des actions de promotion communes à l'ensemble des acteurs.

- Un des premiers objets qui pourrait être confié à cette instance serait de mettre en place un plan de démarchage coordonné des entreprises de la région pour identifier des opportunités de contrat d'apprentissage.



## Les 7 mesures phares des CCI dans le cadre du plan d'urgence

- 1- Rendre obligatoire la participation de tous les collégiens et lycéens à au moins une session de découverte de l'apprentissage de type «Mercredi de l'apprentissage».
- 2- Généraliser l'accès, sur tout le territoire, aux mini-stages de découverte professionnelle (L 332-3 du code de l'éducation) pendant les vacances scolaires, en complément du stage d'observation de 3<sup>ème</sup>.
- 3- Accorder, pour la rentrée 2015/2016, aux entreprises de 11 à 250 salariés qui accèdent pour la première fois à l'apprentissage ou embauchent un apprenti supplémentaire, les aides du dispositif apprentissage à coût zéro.
- 4- Simplifier le contrat d'apprentissage :
  - en réduisant le nombre de rubriques du formulaire CERFA « contrat d'apprentissage » et en dématérialisant totalement la procédure d'enregistrement ;
  - en alignant les conditions de rupture du contrat d'apprentissage sur celles du contrat à durée déterminée, pour simplifier la procédure et limiter l'intervention du Conseil de prud'hommes.
- 5- Renforcer la professionnalisation et la coordination régionale de l'ensemble des acteurs de l'accompagnement des parcours en apprentissage.
- 6- Assouplir les conditions d'affectation de la taxe d'apprentissage, pour permettre notamment aux organismes collecteurs d'allouer en tant que de besoin du hors quota vers l'apprentissage et d'opérer selon les besoins des entreprises et des territoires un cumul entre les catégories du hors quota.
- 7- A l'instar du SPRO, créer un Service Public Régional de l'Apprentissage -SPRA- qui réunirait et organiserait la coopération opérationnelle de l'ensemble des acteurs de l'apprentissage du territoire : Région, Etat, consulaires, branches, organismes de formation.



## ANNEXES